

Compte rendu de séance

Séance du 10 Novembre 2016

L'an 2016 et le 10 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SERRA Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, LEBON Carole, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, VIARDET Joël

Absent(s) ayant donné procuration : M. TREMBLOT DE LA CROIX Victor à M. SERRA Jean-Pierre

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1) PARTAGE A 50% DES FRAIS D'ANALYSE DES EAUX DE BAINADES AVEC L'AEPA :

Il a été décidé d'un commun accord avec l'AEPA de partager à hauteur de 50% les frais engendrés par l'analyse des eaux de baignades.

2) ADHESION A XFACTURE

Afin de se conformer à la dématérialisation totale des divers documents et contraintes de gestions budgétaire et comptable, et notamment la dématérialisation des factures à compter du 1er janvier 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adhésion de la commune au service XFACTURES de la société SPL XDEMAT du Conseil Départemental, pour un coût annuel de 15.00 € HT.

AUTORISE Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE :

Notre conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à la mission "assistance technique en matière de voirie" mise en place par le Département de l'Aube pour les communes d'au plus 5 000 habitants pour la gestion de la voirie.

Dans ce cadre, notre commune conserve l'obligation d'entretenir ses voies communales. Elle reste maîtresse d'ouvrage en matière de travaux.

Compte tenu des moyens internes pour gérer et entretenir seule notre voirie, et du volume de travaux souvent faibles générant des coûts de revient élevés, le Département propose de regrouper les besoins de travaux d'entretien routier sur voirie communale et sur voirie départementale au sein d'un groupement de commandes permettant de réduire les coûts des chantiers communaux grâce à l'obtention de prix plus attractifs.

Notre commune pourrait ainsi bénéficier des dispositions de marchés mutualisés de travaux d'entretien de voirie passés en groupement de commandes dont le Département serait le coordonnateur.

Le Département de l'Aube se chargerait à ce titre, de la passation des marchés publics. Notre commune s'assurerait ensuite de la bonne exécution de sa part des marchés. La convention constitutive du groupement de commandes a été approuvée par délibération n°042016/127 en date du 18 avril 2016.

Ce groupement de commandes serait constitué à compter du 1er Août 2016 pour permettre le lancement des consultations concernées en vue d'une notification des marchés ou accords-cadres pour le 1er janvier 2017.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- Approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux d'entretien de voirie, et notamment la désignation du Département de l'Aube comme coordonnateur du groupement,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention jointe en annexe au nom de la commune, et tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux d'entretien de voirie, et notamment la désignation du Département de l'Aube comme coordonnateur du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe au nom de la commune, et tout document s'y rapportant.

4) NOM ET DESIGNATION DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame La Préfète concernant la Dénomination et le Siège Social de la futur Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le nom de Communauté de Commune du Barséquanais.
ACCEPTE la localisation du Siège Social à BAR SUR SEINE.

5) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR L'ILE

A la demande de la Société de Sécurité et suite à l'étude de sol par l'entreprise IDS, il convient de faire des semelles plus épaisses que prévues au devis initial.

Il nous est donc présenté une facture par l'entreprise DOUCET DE 3100 € HT SOIT 3720 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le coût de 3100 € HT soit 3720 € TTC

6) PLANNING DES GOÛTERS

Le planning des gouters est défini comme suit :

MOIS	PRENOM	PRENOM	DATE
NOVEMBRE	Isabelle LAFILLE	Isabelle BOLZANI	26-11
DECEMBRE	Myriam	Sébastien	17-12
JANVIER	Claudie	Joël	
FEVRIER	Christelle	Carole	11.02
MARS	Gérald	François	
AVRIL	Jean-Pierre	Nathalie	
MAI	Victor	Pascale	

7) PTIT LOUP :

Douglas et construction du Chalet, taille des arbres dans les fils électriques, haies à tailler, passe a canoé.

8) INFORMATIONS DIVERSES :

L'animation autour des illuminations de Noel aura lieu le 16 décembre 2016.

Un devis de 2800 € HT a été reçu pour remplacer le photocopieur de l'école, aucune suite n'est donnée pour le moment.

Une information est donnée pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Lecture d'un courrier de Mr VINOT concernant la sécurité.

Lecture d'un courrier de Mme ROUSSARD et Mr FAYS pour la demande d'un abribus.

La cérémonie des Vœux aura lieu le Samedi 21 janvier 2017